

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS
DECISION DU MAIRE

N° 111 / 2024

Objet : Fourniture de carburants en station et services associés par cartes, marché n° 21F005- Avenant n°1- modification des badges de péages.

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la commande publique

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,

Vu le marché public de fourniture n°21F005 signé avec l'entreprise TOTAL MARKETING France, dans le cadre de la fourniture de carburants en station et services associés par cartes,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise TOTAL MARKETING France sise 562 avenue du Parc de L'Ile, 92000 NANTERRE, la fourniture de 5 badges de télépéages liber-T non affectés à un véhicule donc HORS PARC pour remplacer le service supprimé des cartes de paiement, sans incidence financière.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 3 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 16 octobre 2024

Olivier CORZANI

Maire de Fleury-Mérogis

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20241021-DEC111-2024-CC
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024